

Rénovation énergétique : le tableau de bord des aides financières

Les aides

Logements privés

CIDD - CITE

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD), institué en 2005, et le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), qui l'a remplacé à compter du 1er septembre 2014, sont des dispositions fiscales permettant aux foyers fiscaux de déduire de l'impôt sur le revenu certaines dépenses d'amélioration énergétique de leur résidence principale.

Le taux du CIDD varie selon le type d'action ; il est majoré pour les bouquets de travaux. Le taux du CITE est, en 2017, de 30 % du montant de l'équipement, quel que soit le type d'action.

Le CIDD/CITE est accordé en année n à partir des déclarations des revenus de l'année n - 1.

Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Institué en 2009, permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements privés. Ce prêt peut être accordé aux propriétaires bailleurs ou occupants d'une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990 et aux syndicats de copropriétaires.

Le Programme Habiter Mieux et le Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART)

Ont été confiés par l'État à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et mis en œuvre à partir de 2011. Ce dispositif vise les travaux de rénovation thermique des logements permettant une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 % pour les logements occupés par leur propriétaire et d'au moins 35 % pour les logements des propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétaires. Les aides sont accordées sous plafond de ressources. Le programme comporte, pour chaque ménage, un accompagnement technique par une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de conseiller les travaux les plus pertinents en tenant compte de la capacité financière du ménage bénéficiaire à supporter le reste à charge des travaux.

Logements sociaux

L'éco-prêt logement social (éco-PLS)

Institué en 2009, dispositif pluriannuel destiné aux bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique des logements sociaux les plus consommateurs en énergie.

La mise en oeuvre des aides

Crédit d'impôt développement durable (CIDD) et transition énergétique (CITE)

Deux ans de crédit d'impôt développement durable (CIDD) en Île-de-France 2012-2013

Trois ans de crédit d'impôt développement durable (CIDD) et transition énergétique (CITE) en Île-de-France 2012-2013-2014 - Focus sur la combustion au bois.

Rénovation énergétique des logements : 10 années de crédit d'impôt en Île-de-France (2006-2015)

Programme Habiter Mieux

Rénovation énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique en Île-de-France – Cinq ans de Programme Habiter Mieux (2011-2015).

Entreprises RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement »)

Entreprises qualifiées titulaires de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) - 18 mois d'évolution en Île-de-France, avril 2014 - octobre 2015.

Eco-prêt logement social

Rénovation énergétique des logements en Île-de-France – Bilan pluriannuel (2009-2016) de l'éco-prêt logement social

Bilan pluriannuel (2009-2016) de l'éco-prêt logement social-Focus BBC rénovation

Bilans par territoire

Bilan pluriannuel des aides financières 2009-2015

75 - Paris 92 - Hauts-de-Seine 93 - Seine-Saint-Denis 94 - Val-de-Marne

